



ensemble pour bâtir votre avenir

Election de l'administrateur salarié au sein du conseil d'administration de Sanef

Du 22 au 29 novembre, vous allez choisir vos collègues qui pendant trois ans siégeront au sein du conseil d'administration du groupe Sanef. Par ce choix, vous allez aussi apporter votre soutien à une ligne d'action. La CFE-CGC a une ligne simple et claire : privilégier l'écoute et le dialogue pour agir afin d'obtenir des résultats à votre bénéfice.

Vos candidats CFE-CGC au conseil d'administration :



Titulaire :
Aymeric IOUALALEN
Resp. Juridique et DPO
Issy-les-Moulineaux



Suppléante :
Kristell MAURANGE
Responsable Foncier
Senlis

Diplômé en droit des affaires, **Aymeric Ioualalen**, a intégré Sanef en 2017 après 10 ans dans les télécoms. Au sein du Secrétariat général et de la Direction juridique, il conduit des missions variées relatives aux sujets de Droit privé (contrats, projets innovants, propriété intellectuelle, etc.) et veille au respect des réglementations applicables à Sanef, en tant que DPO (Data Protection Officer) il assure la conformité des traitements de données à caractère personnel et est responsable des procédures d'archives du groupe.

Titulaire d'un master en droit de l'urbanisme et de l'environnement, **Kristell Maurange**, est responsable foncier à Senlis; elle a travaillé à la direction du développement durable, à la direction commerciale et marketing, à la construction et au patrimoine.

A travers leurs expériences, leurs missions et leurs nombreux échanges avec les collaborateurs sur tous les réseaux, Kristell et Aymeric auront à cœur de faire entendre votre voix lors de ce premier mandat.

Pourquoi voter CFE-CGC ?

Nos candidats, comme vous, occupent des postes opérationnels et connaissent bien l'entreprise et ses acteurs. Leur quotidien est aussi le vôtre.

« Nous souhaitons porter la voix de tous nos collègues et créer le lien entre eux et la gouvernance du groupe. Nous formons un binôme uni et complémentaire, force de proposition et souhaitons accompagner les changements afin qu'ils profitent autant aux salariés qu'à la santé économique de Sanef.

Nous serons vigilants au maintien de l'emploi, à la sécurité et aux conditions de travail des salariés, à leur évolution vers de nouveaux emplois et de nouvelles responsabilités, à la reconnaissance du travail et des talents des collaborateurs. »

**du 22 au 29 novembre, ne restez pas sans voix,
votez pour nos candidats !**



ensemble pour bâtir votre avenir

Nos engagements pour 2024-2026

Être administrateur représentant les salariés au conseil d'administration nécessite une maîtrise des dossiers, mais aussi la recherche permanente de l'intérêt conjoint des salariés, de l'entreprise et de ses actionnaires.

Nous nous engageons :

pour que les salariés disposent des moyens nécessaires à la réalisation de leurs missions :

- **alerter** sur les déséquilibres d'effectifs et de moyens qui peuvent mettre en danger la bonne réalisation des missions du groupe.
- **alerter** sur les excès potentiels de la politique "0 accident" qui poussent à sous-estimer la nécessité de certains arrêts de travail.

La CFC CGC assume « elle », toujours ses responsabilités :
toujours présents, jamais silencieux, pour vous faire entendre et proposer des solutions constructives dans l'intérêt de tous.

pour le développement des compétences et la reconnaissance des talents

- **suggérer** une NAO plus généreuse qui permette de retenir les talents chez Sanef et reste en ligne avec l'inflation,
- **préserver** un haut niveau de participation, malgré les volontés de l'Etat de taxer les sociétés d'autoroutes sur leurs résultats (projet de loi de finance 2024),

pour créer le lien entre les salariés et la gouvernance de l'entreprise

- **proposer** une action de communication de la direction générale pour expliquer le lien gagnant/gagnant entre la remontée des dividendes et la participation des salariés,
- **demander** le développement de la culture financière des salariés pour un meilleur partage sur les choix stratégiques du groupe.

pour augmenter la visibilité sur l'avenir du groupe au delà de la fin de concession

- **contribuer** à préserver l'avenir de tous les collaborateurs du groupe dans le cadre de la préparation de la fin de concession.
- **proposer** des scénarios ambitieux et réalistes pour l'après concession.

Durant ces 3 années, nous tiendrons nos engagements et interviendrons auprès du conseil d'administration pour faire entendre les intérêts des salariés.